

De temps immémorial, sabotiers, tonneliers, charbonniers et vanniers avaient pu, non-seulement ignorer jusqu'au nom d'*impôt*, mais encore prendre le bois nécessaire à leur industrie sans indemnité aucune. Dans leur croyance, la forêt était leur légitime patrimoine : ils y étaient nés ; ils avaient le droit imprescriptible d'y vivre et d'y mourir. Quiconque leur contestait ce droit devenait pour eux un oppresseur.

Or ils n'étaient point gens à se laisser opprimer sans résistance.

Louis XIV était mort. Philippe d'Orléans au mépris du testament du monarque défunt, tenait la régence. Bien que ce prince, pour qui l'histoire a eu de sévères condamnations, mit volontairement en oubli la grande politique de son maître, cette politique subsistait par sa force propre, partout où des mains malhabiles ou perfides ne prenaient point à tâche de la miner sourdement.

En Bretagne, la longue et vaillante résistance des Etats avait pris fin.

Un intendant de l'impôt avait été installé à Rennes, et le pacte d'union, violemment amendé, ne gardait plus ses fières stipulations en faveur des libertés de la province. Le parti breton était donc vaincu ; la Breagne se faisait France en définitive : il n'y avait plus de frontière.

Mais autre chose était de consentir une mesure en assemblée parlementaire, autre chose de faire passer cette mesure dans les mœurs d'un peuple dont l'entêtement est devenu proverbial. M. de Pontchartrain, le nouvel intendant royal

de l'impôts ; il n'était po

Partout on résista

Lors de en Bretagne plus hardi che à Miel tons form

chefs, MM Polduc et Bouffay de

Ce fut u sous terre.

Mais la la conspira d'objet po quand la c

C'est le vre sous t d'abord l'ix dèrent à leu rent.

Vingt an événements ment le pro leur trace.

l'homme. I

En 1719, taient retir tait parmi l gnes.